

**PROCES VERBAL  
CONSEIL DE GESTION**

**Lundi 13 juin 2022**

**MEMBRES PRESENT(E)S**

<b>ELUS</b>	<b>DEPARTEMENT / FONCTION</b>
<b>Collège A</b>	
Anne GARRAIT BOURRIER	Département d'Anglais
Bénédicte MATHIOS	Département d'Espagnol
Régis GAYRAUD	Département d'Etudes slaves
<b>Collège B</b>	
Nicolas VIOLE	Département d'Italien
Fanny PLATELLE	Département d'Allemand
Philippe FORGES	Département LEA
Olivia SALMON-MONVIOLA	Département LEA
Sébastien LE FLOC'H	Département Information et communication
<b>Collège BIATSS</b>	
Aurélie BOUVIER	Scolarité
Olivia COUTURIER	Pôle Finances Centre-Ville
Béatrice PILET	Secrétariat LEA
Nathalie POLICARD	Secrétariat LLCER et EEI
Marie-France YANG	Pôle relations extérieures et internationales
<b>Membres extérieurs</b>	
Marie-Hélène LEONARDON (suppléante d'Henri DURAN)	Rectorat de Clermont-Ferrand
<b>INVITES PERMANENTS</b>	
Patrick DEL DUCA	Directeur de l'UFR LCC
Cécilia BRASSIER	Directrice adjointe en charge de la commission pédagogique des masters
Daniel RODRIGUES	Directeur adjoint en charge de la commission pédagogique des licences
Eve-Elise JOYAUX	Responsable administrative

## MEMBRES EXCUSE(E)S

ELUS	DEPARTEMENT / FONCTION
<b>Collège A</b>	
Sébastien ROUQUETTE (procuration)	Département d'Anglais
Viviane ALARY (procuration)	Département d'Espagnol
<b>Collège B</b>	
Sandhya PATEL (procuration)	Département d'Anglais
<b>Collège BIATSS</b>	
Virginie EYMARD (procuration)	Pôle relations extérieures et internationales
<b>Membres extérieurs</b>	
Claire BRIEU	Clermont Métropole

Début de séance à 9h15.

## 1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 4 AVRIL

Le procès-verbal de la séance en date du 4 avril 2022 est adopté à l'unanimité moyennant les corrections suivantes :

- Ajout de Mme Fanny PLATELLE parmi les membres présents ;
- Ajout de M. Nicolas VIOLLE dans la liste des personnes excusées.

## 2. CALENDRIER PEDAGOGIQUE 2022-2023

Patrick DEL DUCA présente le projet de calendrier modifié des activités pédagogiques 2022-2023 qui prend en compte la nécessité d'offrir davantage de temps aux enseignants pour corriger les copies.

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

## 3. INFORMATIONS DIVERSES

### 3.1. Conseils de gestion

Patrick DEL DUCA encourage les membres du conseil gestion à suivre les réunions en présentiel à compter de la rentrée 2022. La modalité de participation par Teams restera ouverte pour les membres ne se trouvant pas sur site ainsi que pour les membres extérieurs.



### **3.2. Aménagement des escaliers en Paul Collomp**

Les escaliers ajourés du bâtiment Paul Collomp vont être recouverts afin d'éviter les regards indiscrets. Pour des raisons économiques, le revêtement choisi pourrait être bruyant et engendrer à terme une gêne sonore.

### **3.3. Projet de nouveau bâtiment**

Le projet de construction du nouveau bâtiment de l'UFR LCC sur le site Gergovia est pour l'instant au point mort. La Région Auvergne Rhône Alpes n'a pas débloqué sa part du financement tripartite (estimée à environ 10 M d'Euros).

### **3.4. Certification en langue obligatoire**

Le Conseil d'Etat a annulé le décret du 3 avril 2020<sup>1</sup> relatif à l'obligation pour les étudiants de Licence, BTS et DUT de passer une certification en langue anglaise (seule l'obligation pour les étudiants de Licence professionnelles perdure). Le gouvernement souhaite faire appel de cette décision.

A noter que l'aide de l'Etat d'un montant de 30 € par étudiant n'a pas couvert la totalité du coût de la certification obligatoire (tarif 2022 du TOIC : 43,2 €). Le reste à charge pour l'UCA est d'environ 50 000 €.

Daniel RODRIGUES précise que l'UFR LCC a choisi de maintenir cette certification pour l'année 2022-2023. Les étudiants qui n'auront pas passé la certification ne seront pas pénalisés contrairement à ce qui était prévu au regard du décret.

L'UFR LCC devra mener une réflexion sur le maintien d'une certification dans les formations où cela a un sens (Master LLCER et EEI par exemple). Celle-ci pourrait s'ouvrir à d'autres langues que l'anglais.

### **3.5. Livrets de l'étudiant en ligne**

Henri GILBERT, secrétaire de l'UFR et chargé de communication, poursuit la mise en ligne ergonomique des livrets de l'étudiant sur le site de l'UFR, notamment des syllabus selon la maquette de chaque diplôme. Le livret de la Licence Info-Com est complet et le travail est en cours pour la Licence LEA.

Malgré l'existence d'un formulaire type pour la transmission des syllabus ([voir annexe 1](#)), il semble que certains enseignants aient des difficultés à remplir les informations demandées.

Patrick DEL DUCA rappelle que les livrets de l'étudiant doivent être concis et que les Modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC) ne doivent pas y figurer.

---

<sup>1</sup> <https://www.circulaires.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041782400/>

### **3.6. Dépassement de la dotation d'heures pour les Licences**

Lors du suivi de la dotation de ses heures, l'UFR LCC a été alertée d'un dépassement de 2 000 heures TD par rapport au coût prévisionnel de l'offre de formation ([voir annexe 2](#)). Une demande d'information complémentaire a été transmise à la Direction de la Formation afin d'identifier les causes de ce dépassement.

Patrick DEL DUCA souligne qu'une possible explication pourrait se trouver dans le nombre de collègues enseignants en CRCT ou délégation CNRS dont l'absence de service se compense par des heures complémentaires.

### **3.7. Enseignement hybride**

L'UCA développe un cadrage concernant l'enseignement hybride qui reste envisageable malgré le retour des cours en 100% présentiel.

Patrick DEL DUCA rappelle que l'enseignement hybride ne consiste pas à mettre en ligne des cours en PDF mais à combiner divers modes d'enseignements et d'apprentissages. Dans tous les cas, il convient de trouver un juste équilibre entre activités présentielle et distancielles.

Le recours à l'enseignement hybride devra être motivé par l'enseignant, puis validé par le directeur de département concerné et enfin par l'un des deux Vice-directeurs de l'UFR, selon qu'une Licence ou un Master est impacté. Un accès au cours pour vérification sera également nécessaire.

Les enseignants seront prochainement destinataires d'un document récapitulatif sur le sujet.

### **3.8. Espaces de cours généraux sur Moodle**

Françoise PEYRARD, Vice-présidente en charge de la formation, souhaite la création systématique d'espaces de cours généraux et administratifs sur la plateforme Moodle pour chaque mention voire parcours de formation. L'objectif est double :

- Permettre aux étudiants d'y retrouver les MCCC, livrets de l'étudiant et autres informations générales ;
- Créer un espace de communication entre la Direction de la Formation / la scolarité / le secrétariat pédagogique et l'étudiant.

Ces espaces seront placés sous le contrôle des responsables de mention et des secrétariats pédagogiques. Une prochaine réunion organisée par la Direction de la Formation en précisera le cadre.

## **4. ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE STAGE**

---

Le Pôle Relations extérieures et internationales de l'UFR a accueilli une stagiaire de Licence 3 : Elora LEPRESLE. La durée de son stage étant légèrement inférieure à 308 heures, celui-ci n'a pas pu faire l'objet de la gratification minimale légale. Virginie EYMARD, coordinatrice du Pôle, sollicite le versement d'une prime exceptionnelle à Mme LEPRESLE en rétribution de sa contribution et de la

dynamique apportée au service, notamment dans le développement des relations avec l'espace hispanophone.

Patrick DEL DUCA suggère de lui attribuer une prime d'un montant équivalent à la moitié de la rétribution usuelle pour deux mois de stage. Après discussion, les membres du conseil adoptent à l'unanimité la proposition d'attribution d'une bourse d'un montant de 550 euros au bénéfice de Mme Elora LEPRESLE. Le conseil de gestion remercie Mme LEPRESLE pour son investissement.

## **5. MAQUETTES DE DIPLOMES ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES (MCCC)**

---

Daniel ROBRIGUES et Cécilia BRASSIER présentent dans les grandes lignes les modifications apportées aux maquettes de diplômes et aux Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC). Celles-ci ont été préalablement validées par la commission Licences et la Commission masters en date du 7 juin 2022.

### **5.1. Master**

- **Master LLCER** : quelques modifications mineures ;
- **Master LEA** : beaucoup de modifications d'intitulés de cours, ajout d'un nouveau parcours, modification MCCC et création d'une épreuve de grand oral ;
- **Master Information Communication** : plusieurs cours basculent d'une Evaluation en contrôle continu (EVC) vers une Evaluation terminale (EVT) en raison de l'obligation de pondérer les deux notes à hauteur de 50% chacune ;
- **Master EEI** : introduction du Français Langues Etrangère comme langue validable pour les étudiants étrangers, ajout d'un cours de droit européen mutualisé dans l'UE 4. Les nouvelles MCCC restent en attente du retour du Conseil de perfectionnement qui n'a pas pu se réunir avant la commission Masters.

**Les membres élus du conseil de gestion adoptent les nouvelles maquettes et les MCCC des Masters à l'unanimité.**

### **5.2. Licence**

A partir de la rentrée, le LANDSAD Néerlandais est introduit pour tous les parcours EEI et LLCER. Le Néerlandais sera également offert au LV C de la licence LEA.

- **Licence Information et communication** : pour l'année universitaire 2023-2024, il est prévu de transiter vers des blocs non compensables entre semestres ;
- **Licence EEI** :

- LANSAD Arabe pour les parcours EFE et EFP ;
- Il reste encore à réaliser le redécoupage des blocs par semestre, mais cela ne pose pas réel souci pour cette mention.
- **Licence LLCER :**
  - Dans le parcours Anglais, plusieurs UE ont été renommées ;
  - Le redécoupage des blocs par semestre ne fonctionne pas en raison de l'existence de blocs inférieurs à 9 crédits ECTS.
- **Licence LEA :** Les règles de compensation par semestre sont appliquées, mais il demeure toujours des blocs à 6 crédits alors que les règles UCA en demandent au minimum 9.

**Les membres élus du conseil de gestion adoptent les nouvelles maquettes et les MCCC des Licences à l'unanimité.**

Les MCCC seront transmises à l'Institut LLCSH à l'issue du Conseil de gestion.

## **6. APPUI AUX PROJETS PEDAGOGIQUES (APP)**

---

Patrick DEL DUCA rappelle que l'anticipation des projets pédagogiques est primordiale pour obtenir des devis pertinents, en particulier lorsque ceux-ci impliquent des réservations lourdes et onéreuses.

### **6.1. APP 1er semestre 2022-2023**

**« MEMO-TETRA : Histoire et actualités franco-allemandes »**

*Du vendredi 11 au dimanche 13 novembre 2022 à Lyon*

Porteur : Dana MARTIN (département LEA)

Objectif : Visite des mémoriaux de l'histoire franco-allemande avec un groupe d'une vingtaine d'étudiants.

Inscription sur la base du volontariat.

Participation de 30 euros par étudiant envisagée.

Patrick DEL DUCA indique que la difficulté de ce projet réside dans le fait que le nombre de participants final n'est pas connu.

**Les membres élus du conseil de gestion valident le projet sous réserve de la recherche de solutions financièrement viables avec la contribution du Pôle finances Centre-ville.**

## **7. Questions diverses**

---

### **7.1. Réunions de rentrée**

Le Directeur propose d'intervenir devant les étudiants de première année des quatre mentions de licence sur un mode interactif invitant à la participation via un questionnaire Whoclap.

## 7.2. Inscriptions pédagogiques par le web

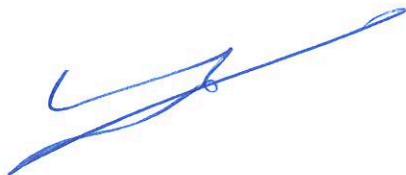
Eve JOYAUX soulève la question de la poursuite de l'expérimentation des inscriptions pédagogiques par le web (IP web). En 2022-2023, la tentative réalisée avec la Licence LLCER parcours Anglais a généré un double travail en raison de l'impossibilité de bloquer certains choix dans l'outil actuel.

Daniel RODRIGUES, qui assurait le suivi de cette expérimentation, valide le retour à la méthode précédente pour le parcours LLCER Anglais, compte tenu de son volume d'étudiants déjà complexe à gérer.

Le Conseil de gestion est favorable à l'expérimentation de l'outil sur une formation plus tubulaire telle que la licence LLCER parcours Russe tout en poursuivant un groupe de travail avec la DOSI pour l'amélioration de l'outil.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15.**

Le Directeur,



Patrick DEL DUCA

La secrétaire de séance,



UFR LANGUES,  
CULTURES ET  
COMMUNICATION  
La Responsable administrative  
Eve JOYAUX

### 1. Présentation du projet

A l'occasion de la nouvelle offre de formation, une nouvelle forme du livret de l'étudiant est créée et déployée progressivement pour répondre à la difficulté de construire et de diffuser les livrets de l'étudiant.

### 2. Objectifs

- Répondre à l'obligation légale d'information.
- Publier la totalité des informations nécessaires avant la rentrée universitaire dans un souci d'équité entre les étudiants.
- Eliminer les documents trop longs dans lesquels les informations sont difficiles à trouver.
- Eliminer les informations redondantes dans les documents pour éviter les discordances et informations contradictoires.

### 3. Méthodologie

- Le secrétaire de l'UFR crée des pages « livrets de l'étudiant » sur le site de l'UFR, pour chaque diplôme/parcours sur lesquels les maquettes sont reproduites. Chaque intitulé d'élément constitutif comportera un lien dirigeant vers une page sur laquelle sera détaillé le descriptif du cours.
- Les pages « livrets de l'étudiant » comporteront des liens vers d'autres pages du site de l'UFR qui contiennent des informations essentielles pour les étudiants (MCCC, calendrier pédagogique, UE PPP, renouvellement carte d'étudiant, démission etc.)
- Chaque enseignant (y compris chaque intervenant extérieur) renseigne de manière exhaustive le formulaire de saisie des descriptifs de cours : <https://lcc.uca.fr/scolarite/livrets-de-letudiant/renseigner-un-descriptif-de-cours-de-lufr-lcc>
- Un récapitulatif généré automatiquement est envoyé par mail par le secrétaire de l'UFR au responsable de mention/parcours/option, selon le diplôme concerné pour vérification des données, corrections éventuelles puis renvoi au secrétaire de l'UFR pour mise en forme et publication de la version **définitive pour l'année** du descriptif de cours.
- Le déploiement se fait au fil de l'eau

Responsables actuels (merci de signaler les éventuels changements au secrétaire de l'UFR)

Licence LEA :

Langues : Youssouf SANGARÉ

Disciplines d'application : Philippe FORGES

Licence LLCER :

Parcours allemand : Anne-Sophie GOMEZ

Parcours anglais : Isabelle FERNANDES

Parcours espagnol : Assia MOHSSINE

Parcours italien : Nicolas VIOLE

Parcours portugais : Ailton SOBRIHNO

Parcours russe : Nadejda KRIAJEVA

Licence Infocom : Catherine BOUTIN / Sébastien LE FLOC'H

Licence EEI :

Parcours EFA : Oliver SCHULZ      Parcours EFE : Caroline DOMINGUES      Parcours EFI : Paola ROMAN

Parcours EFP : Daniel RODRIGUES      Parcours ESE : Sandya PATEL      Parcours MDLFA : Patrick del DUCA

Licence professionnelle technico-commercial – communication et multimédia : Philippe CHASSAGNE

Master LLCER :

Parcours média médiation culturelle : Nicolas VIOLE

Parcours métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche : Christophe GELLY

Master EEI :

Option EIE binational : Fanny PLATELLE      Option EIE trinational : Fanny PLATELLE

Option EIFE : Stéphanie URDICIAN

Option EIFI : Donatella BISCONTI

Option EIFP : Daniel RODRIGUES

### 4. Avantages

- A terme, publication de la globalité des descriptifs de cours de l'UFR
- Décharge des secrétariats pédagogiques
- Pour la DRIF, cartographie des cours ouverts aux étudiants entrants

## TABLEAU DE BORD DESCRIPTIFS DE COURS EN LIGNE

- Respect de la charte graphique et uniformisation de la présentation
- Pour les cours mutualisés, une seule saisie du descriptif de cours
- Mise en ligne au fil de l'eau
- Possibilité de rectifier les éventuelles coquilles
- Possibilité de mise à jour annuelle selon les modifications à apporter aux descriptifs de cours (changements d'enseignants, nouvelles mutualisations, changements de maquette etc.)
- Simplicité du formulaire

### **5. Contraintes**

- Projet collectif de grande ampleur qui nécessite une collaboration entière de tous les enseignants, qui doivent absolument remplir le formulaire en renseignant de manière exhaustive toutes les rubriques avec des informations fiables et vérifiées avant la saisie.
- Déploiement progressif selon la saisie des descriptifs de cours par les enseignants et la capacité de traiter du secrétaire de l'UFR
- Centralisation de tous les descriptifs de cours sur le secrétaire de l'UFR
- Contraintes techniques des possibilités du support qui nuisent à l'ergonomie de la saisie (saisie en une fois, pas de possibilité de relire les informations saisies après validation du formulaire, nombre de mots limité etc.)
- Le secrétaire de l'UFR doit être mis au courant de chaque changement (enseignant porteur du cours, modifications de maquettes etc.) par les enseignants responsables.

### **6. Consignes et conseils pour le remplissage du formulaire**

- Ne renseigner que les cours portés par la composante UFR LCC
- **Avant de remplir le formulaire**, parcourez attentivement toutes les rubriques et assurez vous de détenir toutes les informations nécessaires, fiables et vérifiées
- **Toutes les rubriques sont importantes**, voire indispensables pour leur bon traitement et leur mise en ligne
- **Les rubriques en rouge sont OBLIGATOIRES**
- Les rubriques en noir ne sont pas obligatoires dans tous les cas mais doivent être renseignées si des informations s'imposent selon le cours concerné
- Il n'est pas possible de saisir partiellement le formulaire et de revenir dessus ultérieurement
- Toutes les données saisies doivent être vérifiées avant la validation du formulaire, il n'est pas possible d'avoir une relecture pour vérification après la validation
- **N'ouvrir qu'un seul formulaire à la fois**
- Utiliser de préférence le navigateur Mozilla Firefox

### **7. Calendrier prévisionnel**

- **FAIT** : Licence Infocom : déployé à titre expérimental pendant l'été 2021 : <https://lcc.uca.fr/scolarite/livrets-de-letudiant/livrets-de-letudiant-2021-2022/mention-information-et-communication-infocom/livrets-de-letudiant-licence-information-et-communication-infocom>
- **EN COURS** : Licence LLCER : collecte des descriptifs de cours mutualisés avec la licence LEA. Le reste dès que possible
- **EN COURS** : Licence LEA : collecte des descriptifs
- **A FAIRE** : Licence LLCER : collecte des descriptifs de cours propres à ce diplôme et mutualisés avec la licence EEI
- **A FAIRE** : Licence EEI : collecte des descriptifs de cours dès que la licence LLCER sera terminée
- **A FAIRE** : Licence professionnelle technico-commercial – communication et multimédia : collecte des descriptifs de cours dès que les licences générales seront terminées.
- **A FAIRE** : Master : Dès que les licences seront terminées, dans l'ordre Master Infocom, Master LEA, Master LLCER, Master EEI

## UFR LCC

### Suivi de la consommation des dotations en HeTD pour 2021-2022

SAPCG

Source : BO Geisha au 31/05/2022

Code composante : UCE000000C

	TYPE DOTATION	Dotation 2021/2022 (HeTD)	Saisie Geisha au 31/05/2022 en HeTD			Dépassement / Sous-conso.	
			Part statutaire	HC	TOTAL		
CHARGES D'ENSEIGNEMENT	Licence	25 600	21 580	6 483	<b>28 081</b>	+ 2 057	
		504	80	-	<b>80</b>	- 5	
	LP	440	142	293	<b>435</b>	- 388	
	Master	7 100	4 866	1 964	<b>6 831</b>	- 64	
	Agrégation	388	-	-	<b>0</b>	=	
	AAP Formations	64	-	-	<b>0</b>	=	
<b>TOTAL CHARGES D'ENSEIGNEMENT</b>		<b>34 096</b>	<b>26 668</b>	<b>8 741</b>	<b>35 426</b>	<b>+ 1 330</b>	
RÉFÉRENTIEL HORS LOI ORE	Référentiel établissement	1138	54	1 071	<b>1 147</b>	+ 9	
	Encadrement des stages	NC	12	10	<b>22</b>	+ 22	
	Encadrement des projets tutorés	19,5	-	-	<b>0</b>	- 20	
	Encadrement et formation tuteurs (covid)	0	-	-	<b>0</b>	=	
<b>TOTAL RÉFÉRENTIEL HORS LOI ORE</b>		<b>1157,5</b>	<b>66</b>	<b>1 081</b>	<b>1 169</b>	<b>+ 11</b>	
RÉFÉRENTIEL LOI ORE	Directeur de 1ère année	156	14	142	<b>156</b>	=	
	Directeur de 2ème année	80	-	81	<b>81</b>	+ 1	
	Directeur des études	20	-	20	<b>20</b>	=	
	Enseignant référent L1 OUI	150	1	132	<b>133</b>	- 17	
	Enseignant référent L1 OUI SI	160	-	150	<b>150</b>	- 10	
<b>TOTAL RÉFÉRENTIEL LOI ORE</b>		<b>566</b>	<b>15</b>	<b>525</b>	<b>540</b>	<b>- 26</b>	
AUTRES / HORS DOTATIONS	Dispositifs spécifiques	STP	0	-	<b>0</b>	=	
		UO	NC	4	<b>4</b>	-	
	Hors dotation	* hors dotation - Apogée	NA	-	<b>0</b>	-	
		* hors dotation - DU	NA	-	<b>0</b>	-	
		* hors dotation - Geisha	NA	18	103	<b>121</b>	
		* hors dotation - Modulaire	NA	-	<b>0</b>	-	
		Référentiel ressources propres	NA	-	<b>27</b>	<b>27</b>	
<b>TOTAL AUTRES / HORS DOTATIONS</b>		<b>0</b>	<b>22</b>	<b>130</b>	<b>152</b>		
<b>TOTAL UFR LCC</b>		<b>35 820</b>	<b>26 772</b>	<b>10 477</b>	<b>37 287</b>		